

Conseil communautaire du 3 juillet 2025

Ordre du Jour

18h30 – Base Pleine Nature de Poltrot

I. Aménagement du territoire

1. Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal d'Horte et Lavalette

II. Tourisme

1. Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Union Européenne (FEDER) pour l'étude sur le développement touristique des vallées du Voultron et de la Nizonne

III. Économie

1. Attribution d'une subvention à l'association des commerçants de Montmoreau

IV. Habitat

1. Attribution d'une subvention au titre de l'OPAH-RU

V. Environnement

1. Modification des statuts du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois

2. Modification des statuts du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval

3. Approbation de l'avenant de la convention avec Charente Eaux : fin de la prestation

VI. Affaires scolaires

1. Versement de la subvention de fonctionnement auprès de l'école privée Castel Marie de Chalais

2. Approbation du plan financement de l'école de Saint-Romain

VII. Enfance Jeunesse

1. Approbation de l'harmonisation de la méthodologie de tarification des ALSH du territoire

VIII. Finances

1. Approbation de la décision modificative n°1

2. Approbation du compte de gestion du CIAS

3. Approbation des attributions de compensation définitives 2025

IX. Ressources humaines

1. Création d'un emploi permanent d'attaché territorial (suite obtention concours)

2. Création d'un poste d'apprentissage d'auxiliaire de puériculture

3. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité (agent d'entretien - crèche P'tits Loups)

4. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité (agent de restauration - crèche Coccinelle)

5. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité (agent d'entretien- crèche Babibulle)

6. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial / ATSEM pour accroissement temporaire d'activité

7. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour accroissement temporaire d'activité (agent d'entretien – secteur de Villebois)

8. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial (Diminution du temps de travail – école de St Séverin)

X. Questions diverses